LES CALOMNIES DV CARDINAL MAZARIN REFVTEES, ET REIETTEES SVR SON EMINENCE.

A PARIS,

Chez FRANÇOIS PREVVERAY, grande ruë de la Bretonnerie, proche la porte Saint Iacques.

M. DC. XLIX.

LES CALOMNIES DV CARDINAL Mazarin refutées, & rejettées sur son Eminence.

LES Calomnies sont les armes des foibles & des lasches; les femmes & les effeminez s'en seruent le plus souuent, parce que la nature les a mal partagez de force & de courage. Et nous voyons que les chiens qui mordent le moins sont ceux qui abayent le plus. Les coupables s'en seruent aussi pour couurir leurs crimes, lors que tesmoignant vne feinte auersion pour le mal, ils en chargent l'innocence; Mais il arriue souuent qu'ils font si mal leur personnage, que leur malice est descouuerte, & l'innocence iustifiée. C'est ce qui est arriué au Cardinal Mazarin, lors que le lendemain de l'enleuement du Roy, par vne fausse accusation aussi mal fondée que concertée, il nous tira du soupçon dans vne asseurance palpable, qu'il n'est pas Espagnol de Nation seulement. Cette calomnie estant retombée sur son autheur, il a recours à vne seconde, qui n'est pas moins noire, ny moins ridicule que la premiere. Et quoy que l'vne & l'autre se destruisent assez d'elles-mesmes, neantmoins, parce qu'il fonde cette derniere principalement sur des conjectures & sur des euenemens, il ne sera pas hors de propos de faire voir que Monsieur le Cardinal a l'esprit aussi foible que malicieux, & que ses conjectures sont tres-mal fondées, & les euenemens dont il nous menace impossibles.

Ce grand Ministre voyant que par sa premiere calomnie, il n'a pû détacher le cœur des subjets de l'amour du Prince, & du salutaire Conseil de ses Parlemens, ne trouue point d'autre moyen de se maintenir & de ruiner la France, que de remplir l'esprit de la Reyne & des Princes de son party, de soupçons, de jalousies, & de craintes, pour les porter aux violences, que l'interest propre & la conseruation de nous-mesme nous inspire; L'Estat present de l'Angleterre luy fournit vne ample matiere sur ce sujet; Il leur met deuant les yeux, l'empriſonnement d'vn Roy, le banniſſement d'vne Reyne & de tous les Princes du Sang, & proteſte qu'il faut pluſtoſt attirer l'Eſpagnol, voire le Turc, que de faire aucun accommodement auec les Parlemens, où le Roy, ce dit-il, ne ſçauroit trouuer que ſa ruine: mais faiſant voir que les affaires d'Angle-

944.63
872306

terre different de celles de France dans leur forme, dans leur matiere & dans leurs circonſtances, & partant que le but du Cardinal n'eſt autre que d'engager la France dans vne guerre Ciuile, ayant eſprouué qu'elle ne ſe peut détruire que de ſes propres mains.

Les Parlemens d'Angleterre ſe deuroient plutoſt nommer Eſtats generaux que Parlements, comme l'on peut iuger par la deſcription que ſ'en vais faire. Ils ſont compoſez de deux Chambres, qu'ils nomment la Chambre haute & la Chambre baſſe, autrement la Chambre des Seigneurs & celle des Communes. La Chambre haute eſt compoſée du Clergé, des Pairs du Royaume, du Roy & des Princes du ſang: La Chambre baſſe eſt compoſée de deux Gentils-hommes de chaque Prouince, & d'vn Bourgeois de chaque Ville ou Communauté, & de tous les fils des Nobles qui y ont ſeance ſans eſlection. Les gens de Iuſtice n'y ont point de voix, & ne s'y trouuent que pour decider les difficultez touchant ce qui regarde la Loy du Royaume & la Iuſtice: En quoy ces Parlemens different extremement des noſtres, où les gens du Iuſtice font le principal corps. Il y a encore vne autre difference, qui eſt que les Parlemens d'Angleterre ſe font par eſlection, & les noſtres au contraire. D'où vient que nous deuons eſtre bien plus aſſeurez de la ſincerité de nos Parlemens, parce qu'ils ſont touſiours en charge, qu'ils les acheptent cherement, & les transferent meſme à leurs enfans; De façon que s'il leur arriuoit de mal verſer, ils ſont touſiours remarquez pour cela, & peuuent eſtre chaſtiez de tout le corps par la perte de leurs charges, à leur grand deshonneur, & au détriment de leurs heritiers. Là où les Parlemens d'Angleterre ne ſe formants que par eſlection, & pour vn certain temps ſeulement que le Roy peut limiter, le Parlement diſſoud, chacun s'en retourne en ſa Prouince; Et s'il arriue que leur conduite ait eſté ruineuſe au public, à peine en peut-on reconnoiſtre les autheurs, & le pis qu'il leur puiſſe arriuer eſt de n'eſtre pas eſleus vne ſeconde fois. Outre que la Nobleſſe & le Clergé y preſidants en qualité de Iuges & d'arbitres, il peut arriuer, par les attachemens qu'ils ont au Souuerain, qu'ils trahiſſent la cauſe du Peuple; Ce qui ne peut arriuer en nos Parlemens, où la Nobleſſe & le Clergé peuuent bien empeſcher veritablement qu'on ne faſſe tort au Souuerain, mais non pas contraindre le Parlement d'en faire au peuple. C'eſt pourquoy ie trouue noſtre gouuernement bien plus juſte & plus raiſonnable que celuy des Anglois.

Le Parlement d'Angleterre qui fut conuoqué l'an 1640. auquel le Cardinal Mazarin compare calomnieuſement nos Parlemens, en differe encore bien dauantage dans ſes motifs, dans ſon procedé & dans ſes fins; & pour en parler ſainement, c'eſtoit pluſtoſt vne conſpiration, qu'vne aſſemblée des Eſtats generaux, parce qu'ils en eſloignerent le Clergé & la Nobleſſe, & reduiſirent les deux Chambres à vne, marque dés-là qu'ils en vouloient à la Monarchie, mais diſons quelque choſe de la nature

ture & du procedé de cette monstrueuse Assemblée, qui est maintenant détruite & detestée par ceux mesme qu'elle auoit armés, pour la destruction de la Noblesse, de la Religion & de la Monarchie.

De certaines heresies s'estoient glissées de longue main dans les esprits d'vne partie des Anglois; Cette hydre ayant esté connuë quelque temps par la negligence du Roy Iacques & des Ecclesiastiques de son temps, se leue enfin sous le regne d'apresent, à la faueur des Escossois, qui se presenterent auec vne puissante armée sur les frontieres d'Angleterre; Les Anglois s'offrent de repousser cét ennemy, pourueu que l'on assemble les Estats, où les Sectateurs de ces nouuelles heresies firent en sorte d'auoir place & d'y preualoir en nombre. Le Parlement assemblé, au lieu de subuenir aux affaires pressantes de l'Estat, ils en changerent toute la forme, & en ruinerent la felicité auec la Religion, amusant les Escossois de quelque argent & de promesses mal tenuës. Et quoy que le Roy leur accordast l'abolition de tous les Impostz, la liberté de tout faire & de tout reformer, & qui plus est, vn priuilege, qui luy lioit entierement les mains, qui est que les Estats s'assembleroient de trois ans en trois ans, & ne se romproient que de leur consentement propre, contre l'ancienne Prerogatiue Royale, qui donnoit au Roy le pouuoir d'assembler & de rompre les Estats selon son bon plaisir; Quoy que le Roy leur eust accordé la mort de son premier Ministre, l'empriſonnement de l'Archeuesque de Cantorbery, Chef de l'Eglise Anglicane sous le Roy, & le banniſſement des principaux Officiers de la Couronne & de toutes les Creatures du Roy. Quoy que le Prince leur accordast la retraite de la feuë Reyne Mere, qu'il souffrit qu'on donnast la mort à tous ceux de ses sujets, qui ne vouloient pas embrasser leur nouuelle Religion à peine esbauchée, Quoy que le Roy leur remit entre les mains les fortes places & la Milice du Royaume; & enfin quoy qu'il ne luy restast de Roy, que le seul nom, ils le forcerent neantmoins de quitter Londres, pour se sauuer la vie sur quelques tables de son naufrage, Il ne quitta pas Londres d'vn dessein premedité, comme a fait nostre Reyne, n'ayant pas vn sol dans ces coffres, ny eu intention de nuire à cette Ville, puis qu'il y laissoit deux Princes de ses enfans, & au contraire pour mettre sa personne en seureté, il se transporta aux parties Septentrionales les plus esloignées de Lõdres: Cette sortie apporta vne joye extraordinaire à cette Ville ingrate, qui floriſſoit auec le reste de l'Angleterre plus qu'aucun autre païs de la Chrestienté; Ce qui fait iuger aux Politiques, que leur mal a eu vne cause toute contraire que la nostre, & que la repletion & l'inanition ont produit le mesme effet en deux corps differens. Le Roy bien loin d'inuestir Londres, ne craignoit rien tant que d'en approcher, & l'éuitoit comme vn escueil où il auoit fait naufrage, quoy qu'il eut relaſché tout ce qui se pouuoit, & vuidé le Vaisseau de son authorité de ses plus belles & anciennes Prerogatiues. Ils arment les premiers, ils vont

enfreint leur Roy, ils le combattent, ils saisissent tous les reuenus, font vn nouueau Sceau, pillent les Maisons Royales, & celles de tous ceux qui suiuent sa mauuaise fortune, ils mettent les Catholiques à la besace, & leurs Prestres à mort; Ils obligent, sous peine de confiscation de biens & de prison, tous les Sujets, de leur prester vn serment de fidelité; ils détruisent la Hierarchie Anglicane, font le procez à leur Reyne, & enfin condamnent leur Roy à vne longue & honteuse prison.

La conduite de Nosseigneurs du Parlement de Paris est si connuë à tout le monde, & la memoire en est si recente, que ie n'ay pas besoin d'en discourir, pour faire voir qu'elle n'a rien de semblable à cette Assemblée de Londres. L'on sçait la constance qu'ils ont euë à souffrir les iniures & surprises d'vn Ministre insolent & dissimulé, la moderation & l'indulgence qu'ils ont exercée enuers leurs ennemis, lors que deux ou trois cent mille hommes estoient en armes & en fureur pour eux, contre vn Palais sans deffence. On sçait comme ils se sont vengez du premier enleuement du Roy, & quelle joye son retour donna à Paris, qui sembloit auoir enseuely dans les acclamations publiques toute la haine que l'on auoit conçeuë contre son Rauisseur. Personne n'ignore auec quelle obeïssance aueugle les Parisiens ont encore presenté leurs veines à cette auide sangsuë, qui en vomit à present le sang qu'elle a succé sur des soldats Estrangers, pour les rendre plus sanguinaires à nostre ruine. L'on sçait auec combien de discretion le Parlement a souffert la malice & les subterfuges des mauuais Ministres, & qu'il s'est mis en des termes de contenter le Turc, s'il nous auoit rendus ses esclaues. Apres le second enleuement du Roy, peut-on s'imaginer vne conseruation plus grande que celle des Parisiens, & vne moderation pareille à celle de Messieurs du Parlement? qui ont, comme ie crois, aimé mieux se laisser inuestir de leurs ennemis, que de leur donner la chasse, parce que cela eut encore dauantage esloigné leur Souuerain, ils ont choisi de souffrir la faim plutost que d'alarmer la Maison Royale. Le mauuais traitement que l'on fit aux Gens du Roy enuoyez de la part de la Cour de Parlement, n'a pas empesché, qu'on ne tentast vne reconciliation par de tres-humbles Remonstrances, & si ie me souuiens bien de la teneur de l'Arrest que l'on donna contre Monsieur le Cardinal, il me semble que l'on ne luy interdisoit point la ville de Paris, & ie crois que l'on ne le bannissoit du Chasteau de Sainct Germain, que parce que la Cour y est fort incommodée, & qu'on la vouloit attirer au Palais Royal; quoy qu'il en soit, on ne peut nier que le despit de cette absence n'ait mis les armes aux mains de tous les Parisiens, qui auroient desia poussé les choses dans vn estat, capable d'empescher toute reconciliation, si le Parlement par sa prudence & moderation ordinaire n'eust arresté leur fureur, temporisant de iour en iour, & d'heure en heure, differant malgré la faim & le murmure de tout vn Peuple, dans l'esperance qu'il viendra vn heureux mo-

ment, auquel Dieu, qui tient le cœur des hommes dans ſes mains, les portera à des penſées de Paix & de Iuſtice. Adjouſtons vne puiſſante raiſon à toutes ces differences, qui fera toucher au doigt la Iuſtice & la ſincerité de nos Parlemens.

La raiſon pour laquelle la Monarchie eſt tombée en Angleterre, eſt que les deux puiſſances qui la ſouſtiennent d'ordinaire, luy manquoient, ſçauoir l'Egliſe & la Nobleſſe, elles eſtoient bien du coſté du Roy d'Angleterre, mais il en eut tiré plus de ſeruice ſi elles euſſent eſté de l'autre, comme elles ſont dans les troubles d'apreſent. La grande faute que les Roys d'Angleterre ont faite, eſt d'auoir vny dans vn meſme Chef la Souueraineté Spirituelle & la Temporelle, parce que l'vne tombant, elle entraiſne de neceſſité l'autre dans ſa ruine; Là où chez les autres Princes Chreſtiens, ces deux puiſſances que Dieu luy meſme a ſi clairement diſtinguées, ſe ſupportant l'vne l'autre, il eſt impoſſible de les faire trebuſcher; Les Princes ſouſtenant l'Egliſe par la force du bras Seculier, & l'Egliſe ſouſtenant les Couronnes des Princes de ſes benedictions, de ſes remonſtrances & de ſes anathemes. Auſſi remarquons-nous, que ceux qui ont deſtruit les Monarchies, ont premierement ſapé la Religion, comme il eſt arriué à Geneue, en Hollande, en Angleterre & ailleurs; apres la Religion, ils exterminent la Nobleſſe, & degenerent enfin dans vne democratie. Doncques rien ne dément ſi fort l'horrible calomnie du Cardinal Mazarin contre les Parlemens, que l'vnion qu'ils ont auec ces deux colomnes de la Monarchie, qui en ont iugé la ruïne infaillible, s'ils ſe détachoient de la Iuſtice, qui eſt la gloire & l'appuy de l'vne & de l'autre, de façon que ſi la Monarchie doit tomber, ce doit eſtre entre les mains du Cardinal Mazarin, qui eſt deſtitué de ces trois puiſſances qui la ſouſtiennent, puis qu'il s'eſt renduë l'Egliſe ennemie par ſa ſimonie & par ſes impietés, la Nobleſſe par ſon inſolence & ſon ambition, & la Iuſtice par ſes crimes & par ſes iniuſtices.

La preuue de cela eſt aiſée, puiſque les Prelats arment pour le Roy & les Parlemens. Que le Parlement de Paris a ouuert les bras à vn Prince du Sang, frere du Chef de nos ennemis, qu'il court au deuant de tous les Princes & Seigneurs qui veulent prendre part au deſſein qu'ils ont de reſtablir la gloire de la Monarchie, qui periſſoit dans la ruine de toutes les parties qui la compoſent, bien loing de chaſſer les Reynes alliées au Sang Royal, comme firent les Anglois. Nous nous tenons heureux d'auoir icy la Reyne d'Angleterre, & luy en donnons des teſmoignages ſenſibles, par vne penſion plus proportionnée à la miſere du temps, qu'à la grandeur d'vne ſi vertueuſe Princeſſe.

I'adjouſteray la jeuneſſe de noſtre Roy, qui le rend innocent de tous les attentats du Cardinal, qu'il deteſtera vn iour, plus que le Roy ſon

Pere ne deteſta la memoire du Marquis d'Anchre. Dieu veüille qu'il n'en ſçache point mauuais gré à la Reyne ſa Mere, comme fit le Roy deffunct, & qu'il n'en veüille point mal aux Princes, qui au lieu de luy conſeruer ſon Eſtat floriſſant, le luy remettront entre les mains, ſi Dieu ne nous aſſiſte, dans vne miſere & confuſion eſpouuentable.

Par l'Autheur du Diſcours intitulé, *Raiſonnement ſur les affaires preſentes, &c.*